

## Préparations à base d'acide borique : mises en garde

Compte Test - 2013-07-31 09:21:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'acide borique est traditionnellement utilisé en médecine pour ses propriétés antiseptiques. Outre son utilisation sous le statut de spécialité pharmaceutique, destinée essentiellement à l'usage ophtalmique, il peut être utilisé sous le statut de préparation hospitalière, magistrale ou officinale.

En raison des risques identifiés lorsque les recommandations d'utilisation des préparations à base d'acide borique ne sont pas strictement respectées, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM/France) va entamer une réévaluation du rapport bénéfices/risques de ces préparations.

En attendant les conclusions de cette réévaluation, elle rappelle que l'utilisation de ces préparations reste possible dans quelques indications ciblées (notamment eau boriquée pour traitement des ulcères cutanés colonisés par le bacille pyocyanique), en l'absence d'alternatives thérapeutiques et compte-tenu d'un besoin exprimé par les prescripteurs.

Toutefois, cette utilisation, qui a fait l'objet d'une précédente information de l'Agence en 2008 concernant le risque de toxicité systémique grave, doit prendre en compte la mise en garde présentée comme suit :

L'ANSM met en garde les prescripteurs libéraux et hospitaliers, ainsi que les pharmaciens officinaux et hospitaliers, sur le risque reprotoxique auquel exposent les préparations contenant de l'acide borique et/ou ses dérivés (borax) ;

Elle rappelle le risque de toxicité grave lié au passage systémique de bore lors de l'utilisation de ces préparations contenant de l'acide borique ou ses dérivés (borax) dans certaines situations (cf. bulletin vigilances Afssaps n°41 - juin 2008) ;

Elle recommande, compte tenu de ces risques, d'évaluer au cas par cas le bien-fondé de l'utilisation de ces préparations, notamment au regard des alternatives thérapeutiques existantes. [En savoir plus: lien](#)